

LE MONDE - 02/03/2023

[« Une relance nucléaire décidée dans le plus grand mépris démocratique » \(lemonde.fr\)](#)

Dans une tribune au « Monde » conduite par la secrétaire nationale d'EELV Marine Tondelier, le sénateur Daniel Salmon et la députée Julie Laernoès, un collectif s'indigne du prochain démantèlement de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

Que deviendrait la démocratie sans le concours des contre-pouvoirs qui la maintiennent face aux épreuves qu'elle traverse : les conflits armés, le dérèglement climatique, ou les risques d'accidents nucléaires ?

Qu'une relance nucléaire ait été décidée au plus grand mépris démocratique, faisant fi du fiasco industriel et financier de la filière est un fait. Qu'elle le soit au mépris de la sûreté et de la sécurité des citoyens en est un autre.

En effet, le processus d'affaiblissement des contre-pouvoirs – qui se déroule sous nos yeux alors que l'attention est ailleurs – se durcit avec un ultime fait du prince : l'annonce du démantèlement de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ([IRSN](#)). Désormais toutes les expressions potentielles de contestation ont été contournées.

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [« En quatre semaines, le gouvernement détruit tout » : les salariés de l'IRSN mobilisés contre la réforme de la gouvernance du nucléaire](#)

Dès lors, comment exprimer ses oppositions légitimes à une relance nucléaire massive, avec la construction de six nouveaux réacteurs, finalement déjà décidée ? Preuve d'une volonté d'un passage en force, le Conseil politique nucléaire du 3 février institue une méthode ad hoc : se réunir deux fois par an pour s'autosaisir de la politique nucléaire de la France.

De multiples dérogations

Ni le débat parlementaire ni le débat citoyen n'ont été respectés. En janvier, au [Sénat](#) – dont Daniel Salmon, sénateur écologiste, était le chef de file pour le groupe Ecologiste-Solidarité et territoires –, la loi d'accélération du nucléaire a été votée, avant même que le débat public mené par la [Commission nationale du débat public](#) (CNDP) ait rendu ses conclusions.

(réservé abonné)

[Nucléaire: ne pas oublier le devoir primordial de protéger la sécurité publique - Challenges](#)

EDITORIAL - Pour accélérer son projet de relance du nucléaire, le gouvernement a lancé le démantèlement de l'IRSN, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Une décision qui interroge sur le devoir de protection de la sécurité publique. Car l'IRSN, indépendant de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui décerne les autorisations d'exploitation des centrales, a la charge notamment de publier des avis techniques sur l'état des centrales françaises gérées par EDF.

"Je suis devenu la mort, le destructeur des mondes." Impossible d'oublier les célèbres mots du Bhagavad-Gita que Robert Oppenheimer aurait peut-être prononcés lors de l'essai atomique Trinity, à Alamogordo (au Nouveau-Mexique) en 1945. Les physiciens nucléaires ne savent que trop que leurs découvertes fondamentales, si exaltantes sur l'infiniment petit, ont servi à fabriquer des bombes atomiques.

Un tournant dans l'histoire humaine qui vient aujourd'hui se rappeler au (mauvais) souvenir de l'Europe, comme une menace qui plane, [avec la guerre de la Russie en Ukraine](#). Si bien que trois-quarts de siècle après les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, il est normal que nombre de spécialistes de mécanique quantique continuent de s'interroger sur leur immense responsabilité. Comment doivent-ils réagir à l'utilisation faite de leurs découvertes? Un questionnement qui a aussi de quoi tarauder les spécialistes du climat à l'évolution alarmante ou ceux de la biodiversité en déclin accéléré, sur terre comme dans l'océan.

Un devoir primordial

C'est une chance qu'il soit encore possible aux citoyens de rencontrer ces physiciens, biologistes, climatologues, océanographes concernés etc. quand ils interviennent dans des laboratoires publics, de façon bien plus discrète que sur les plateaux télé, et s'interrogent à haute voix sur le rapport à la vérité, à la réalité. Le physicien Harry Bernas, auteur de l'ouvrage "L'île au bonheur" (aux éditions Le Pommier), s'y est ainsi essayé lors d'une soirée carte blanche de l'Union rationaliste sobrement intitulée "Nucléaire et politique". Sauf qu'une actualité concernant le nucléaire civil français a précipité son rappel historique (la relation avec le nucléaire militaire) vers un propos essentiel: "Le devoir primordial de protéger la sécurité publique."

Cette obligation majeure était martelée il y a dix ans par Kiyoshi Kurokawa, président de la commission d'investigation indépendante sur l'accident nucléaire de Fukushima, cité dans le livre. La catastrophe ne peut pas être considérée comme naturelle, insistait-il alors. "Causée par l'homme, elle aurait pu et dû être prévue et évitée."

L'enjeu du démantèlement de l'IRSN

De façon inattendue, cet impératif de protection - en connaissant les limites du savoir, en anticipant les erreurs - revient ici et maintenant sur le devant de la scène. Un vent de révolte souffle en effet dans un organisme français majeur, [l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire \(IRSN\) menacé de démantèlement](#). Ses experts internationalement reconnus seraient-ils brusquement désavoués par le pouvoir politique, alors même que ce dernier [veut accélérer un grand retour du nucléaire](#) avec la construction d'au moins six réacteurs EPR?

La nouvelle semble d'autant plus ahurissante que l'IRSN a su gagner des galons d'indépendance et d'ouverture à la société depuis sa création en 2001. Et qu'à l'heure des fake news, la confiance des citoyens, denrée volatile, exige un effort ciblé de transparence.

Le livre du physicien Harry Bernas a pour sous-titre "Hommes, atomes et cécité volontaire". Cécité ne fait pas bon ménage avec sécurité.

DÉPÊCHE AFP – 04/03/2023

[Nucléaire: 3e préavis de grève le 13 mars contre la disparition de l'IRSN \(linfodurable.fr\)](https://www.linfodurable.fr)

Les salariés de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), qui délivre des avis scientifiques indépendants sur l'état des centrales, seront en grève le 13 mars, pour la troisième fois en un mois, contre la disparition de leur institut, a annoncé l'intersyndicale samedi.

En pleine relance du nucléaire civil français et de son opérateur principal EDF, le gouvernement a annoncé le 8 février son intention de fondre l'IRSN, vigie et expert du risque radiologique, dans l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN, gendarme du nucléaire qui prend la décision d'autoriser ou d'arrêter des centrales sur la base notamment de l'expertise de l'IRSN).

"Les débats parlementaires sur la réforme voulue par le gouvernement se poursuivent" et "notre demande, le retrait des amendements qui préconisent la fusion de l'IRSN dans l'ASN, n'est toujours pas entendue", écrit l'intersyndicale dans un courrier à leur directeur général.

"Aussi, afin de montrer la détermination des salariés de l'IRSN contre cette réforme, les syndicats CFDT, CFE-CGC et CGT de l'IRSN déposent un préavis de grève d'une journée le lundi 13 mars", poursuit le courrier consulté samedi par l'AFP.

Entre 500 et 600 salariés, sur les 1.700 que comptent l'IRSN, ont participé à chaque fois aux deux précédentes grèves organisées depuis l'annonce surprise, le 8 février, du projet gouvernemental de démantèlement de leur institut.

"Cette annonce a bouleversé l'ensemble des collaborateurs qui l'ont ressentie comme une trahison et un anéantissement du travail quotidien au service des nombreuses missions dévolues à l'Institut depuis plus de 20 ans", poursuit le courrier de l'intersyndicale.

"L'IRSN n'a jamais failli dans l'exécution de ses missions", insistent les auteurs.

Depuis l'annonce, et l'émotion qu'elle a suscitée dans la communauté de la recherche, le gouvernement a mis de l'eau dans son vin en promettant de maintenir les salariés de l'IRSN en bloc au sein de l'ASN, alors que son projet initial était d'éclater les compétences entre l'ASN et le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) qui aurait reçu les chercheurs.

Le 28 février, lors de la dernière manifestation, les salariés avaient reçu le soutien de députés de l'opposition mais aussi de l'ancienne ministre Barbara Pompili, députée Renaissance, et même de salariés d'EDF.

Les amendements sur cette réforme, déposés par le gouvernement au projet de loi sur l'accélération du nucléaire, doivent être discutés au sein de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale le 6 et le 7 mars.

[La gouvernance du nucléaire remise en question - Energie Plus \(energie-plus.com\)](http://energie-plus.com)

Après l'annonce de son souhait de réformer les organismes de contrôle du secteur nucléaire, notamment par l'intégration de l'Institut de radiologie et de sûreté nucléaire (IRSN) dans l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le Gouvernement a lancé le 23 février quatre groupes de travail qui se pencheront sur ce projet épineux. Pour comprendre, il est important de rappeler les prérogatives de chacun : l'ASN est responsable du contrôle et de la sûreté de ces installations, alors que l'IRSN exerce une mission d'appui auprès du premier. L'objectif de cette réforme serait, selon l'État, de « *fluidifier les processus d'examen technique et de prise de décision de l'ASN pour répondre au volume croissant d'activités lié à la relance de la filière nucléaire* », ou encore de « *consacrer l'indépendance et la transparence du système de sûreté nucléaire français* ». Un point de vue légitime mais qui soulève quelques questions. De nombreux experts du secteur, des membres ou anciens membres de ces structures ainsi que des parlementaires ont exprimé leurs doutes vis-à-vis de ce projet de changement majeur dans la gouvernance du nucléaire en France. Pourquoi donc cette réforme inattendue alors que le modèle actuel a montré son efficacité depuis deux décennies ? L'indépendance de l'IRSN ne risque-t-elle pas pâtir de son rattachement à l'ASN qui est également chargée du pilotage stratégique de la filière ? En janvier dernier, le Sénat a lancé une mission de contrôle budgétaire qui permettra de dresser un bilan de l'efficacité de l'action de l'IRSN. Ses conclusions attendues à l'été 2023, ainsi que les échanges des différents groupes de travail, ne manqueront pas d'alimenter le débat. Ce dernier risque d'être âpre !

LIBÉRATION – 03/03/2023

[Nucléaire : un retour en arrière dangereux, par Corinne Lepage – Libération \(liberation.fr\)](#)

Pour l'ancienne ministre de l'Environnement, le démantèlement de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire est une mauvaise stratégie pour répondre aux enjeux de sûreté, industriels et économiques.

Le démantèlement de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) – à savoir sa fusion avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) – nous fait perdre trente ans de progrès dans la construction de l'autonomisation de la sûreté nucléaire en France. En 1996, après avoir nommé le directeur de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), qui n'avait à l'époque qu'une fonction de recherche et d'évaluation sans pouvoir réel, un bras de fer s'était engagé entre le monde nucléaire et moi-même. La nomination de son successeur en était la raison. L'IPSN s'était alors mis en grève, situation jusque-là inédite, car son autonomie était en cause. A l'époque, l'IPSN n'était en effet qu'un démembrement du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) sans aucune existence juridique ; tout dépendait donc de la force de caractère de son directeur.

La réforme qui se prépare, hors de tout débat démocratique – nous y sommes malheureusement habitués [s'agissant du nucléaire](#) mais pas seulement –, est donc un tragique retour en arrière qui refait tomber dans les bras du CEA toute la partie recherche et évaluation que gérait l'IRSN. Cela met ainsi un terme au progrès qu'avait constitué la création de cet établissement public qui avait su, au cours des années, exercer sa mission avec sérieux et.... *(réserve abonné)*

[Grèves contre la réforme des retraites : EDF confirme la baisse de la production nucléaire \(la Tribune.fr\)](https://www.la Tribune.fr/actualites/2023/03/05/Gr%C3%A8ves-contre-la-r%C3%A9forme-des-retraites-EDF-confirme-la-baisse-de-la-production-nucl%C3%A9aire)

Pour le troisième jour consécutif, le groupe public a enregistré une baisse de la production nucléaire en raison de la contestation contre le projet de réforme des retraites qui supprime une partie des régimes spéciaux de ses salariés. Dimanche, la grève touchait quatre sites sur le territoire. En parallèle, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire a annoncé une nouvelle mobilisation.

La grève des agents d'EDF, qui a débuté vendredi contre le projet de loi de réforme des retraites, continuait de perturber dimanche la production de certains réacteurs nucléaires français.

La baisse des capacités de production d'électricité du parc nucléaire représentait dimanche en matinée 3,9 gigawatts (GW), soit l'équivalent de quatre réacteurs, selon les données d'EDF. La veille, cette baisse de production était déjà équivalente à l'arrêt de cinq réacteurs.

La grève affectait la production des quatre réacteurs de la centrale du Tricastin (Drôme), ainsi que de Flamanville 2 (Manche), Paluel 2 (Seine-Maritime) et Cattenom 4 (Moselle).

La CGT avait annoncé vendredi le début du mouvement, reconductible, en réponse à l'ouverture du débat sur l'article 1 relatif à la disparition d'une partie des « régimes spéciaux », qui a été adopté par le Sénat tard dans la nuit de samedi.

En 2022, EDF a enregistré une perte historique de 17,9 milliards d'euros, creusant son endettement à un niveau également record de 64,5 milliards d'euros.

Les salariés de la sûreté nucléaire en grève

En plus de la production, le volet de la sécurité des centrales est aussi touché. Les salariés de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), qui délivre des avis scientifiques indépendants sur l'état des centrales, seront en effet en grève le 13 mars, pour la troisième fois en un mois, contre la disparition de leur institut, a annoncé l'intersyndicale samedi.

En pleine relance du nucléaire civil français et de son opérateur principal EDF, le gouvernement a annoncé le 8 février son intention de fondre l'IRSN, vigie et expert du risque radiologique, dans l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN, gendarme du nucléaire qui prend la décision d'autoriser ou d'arrêter des centrales sur la base notamment de l'expertise de l'IRSN).

« Les débats parlementaires sur la réforme voulue par le gouvernement se poursuivent » et « notre demande, le retrait des amendements qui préconisent la fusion de l'IRSN dans l'ASN, n'est toujours pas entendue », écrit l'intersyndicale dans un courrier à leur directeur général.

« Aussi, afin de montrer la détermination des salariés de l'IRSN contre cette réforme, les syndicats CFDT, CFE-CGC et CGT de l'IRSN déposent un préavis de grève d'une journée le lundi 13 mars », poursuit le courrier consulté samedi par l'AFP.

Entre 500 et 600 salariés, sur les 1.700 que comptent l'IRSN, ont participé à chaque fois aux deux précédentes grèves organisées depuis l'annonce surprise, le 8 février, du projet gouvernemental de démantèlement de leur institut.

« L'IRSN n'a jamais failli dans l'exécution de ses missions », insistent les auteurs.

Depuis l'annonce, et l'émotion qu'elle a suscitée dans la communauté de la recherche, le gouvernement a mis de l'eau dans son vin en promettant de maintenir les salariés de l'IRSN en bloc au sein de l'ASN, alors que son projet initial était d'éclater les compétences entre l'ASN et le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) qui aurait reçu les chercheurs.

Les amendements sur cette réforme, déposés par le gouvernement au projet de loi sur l'accélération du nucléaire, doivent être discutés au sein de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale le 6 et le 7 mars.

[Nucléaire : que contient le projet de loi examiné à l'Assemblée ? | LCP - Assemblée nationale](#)

Les députés examinent en commission un projet de loi visant à favoriser la relance du nucléaire en France. Le texte procède notamment à des simplifications administratives afin d'accélérer la construction de 6 nouvelles centrales. Une loi disputée, malgré sa technicité, tant elle oppose les "pro" et "anti" atome.

C'est la première pierre législative concrétisant le discours de Belfort, prononcé par Emmanuel Macron le 10 février 2022. Ce jour-là, le Président annonçait la relance du nucléaire français, avec notamment la construction de 6 centrales EPR2. Depuis mardi, un [projet de loi](#) sur le sujet est examiné en commission à l'Assemblée. Ce texte "relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes" est singulièrement technique. Il a déjà été adopté en première lecture le 24 janvier dernier par le Sénat, qui l'a en partie enrichi.

SIMPLIFIER

La loi a pour but de simplifier les démarches administratives pour la construction de nouveaux réacteurs. Elle permet notamment d'octroyer des dérogations, uniquement dans des périmètres restreints, pour de nouvelles constructions sur des sites nucléaires déjà existants ou à proximité. L'objectif : gagner du temps, alors que le chef de l'État n'a pas caché sa volonté de voir les premiers EPR2 opérationnels dès 2035. "*Les procédures existantes sont très difficiles à mettre en œuvre*", a fait valoir Agnès Pannier-Runacher devant les députés de la commission des affaires économiques. "*[Ce texte] va permettre de ne pas ajouter un délai de deux à trois années à la construction d'un réacteur*", a expliqué la ministre de la Transition énergétique.

Le second volet du texte concerne les installations déjà existantes. La prolongation de la durée de vie des réacteurs actuels fait aussi partie des options voulues par l'exécutif. "*Nous prolongeons autant que c'est possible, au regard des enjeux de sûreté nucléaire, les réacteurs, d'abord au-delà de 40 ans, puis au-delà de 50 ans*", [a réaffirmé](#) hier la Première ministre, [Élisabeth Borne, devant la commission d'enquête sur l'indépendance énergétique de la France](#). Le projet de loi comporte en outre diverses dispositions relatives à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Il prévoit aussi de ne plus systématiser le caractère définitif de l'arrêt d'une installation nucléaire ayant cessé de fonctionner pendant deux ans consécutifs.

LA FIN D'UN TOTEM

En commission, les députés ont approuvé l'un des ajouts du Sénat : la suppression de l'objectif de réduction à 50 % de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici à 2035. Cette disposition, introduite sous la présidence de François Hollande en 2015, est critiquée par les pro-nucléaire, qui y voient la matérialisation d'un renoncement à l'atome.

"*Il est temps de ne pas avoir le nucléaire honteux*", a fait valoir la rapporteure Maud Bregeon (Renaissance), qui a mis en avant les bénéfices de la technologie nucléaire en matière de neutralité carbone. La suppression de ce "*verrou*" est toutefois contestée par une partie des élus de la Nupes, notamment les Écologistes, qui voient d'un mauvais œil le retour en grâce d'une technologie qu'ils jugent dangereuse et dont la gestion des déchets pose question.

UNE FUSION QUI PASSE MAL

Un autre point clivant des débats concerne une disposition en apparence technique : la fusion entre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). L'IRSN est chargé de l'expertise et de la recherche, tandis que l'ASN, souvent qualifiée de "gendarme du nucléaire", est responsable des contrôles et décerne les autorisations d'exploitation des centrales. Annoncée début février par le gouvernement, cette volonté de fusion a pris de court les 1 800 experts, chercheurs ou ingénieurs de l'IRSN, qui ont manifesté à plusieurs reprises pour exprimer leur désaccord, craignant pour leur indépendance et pour la crédibilité de leurs travaux.

L'exécutif a déposé deux amendements au projet de loi afin d'[étendre le champ des missions de l'ASN](#) et de [permettre le transfert des agents de l'IRSN](#). Ils devraient être examinés dans la soirée de lundi ou mardi après-midi en commission. Consciente des oppositions à cette fusion, Agnès Pannier-Runacher s'est faite pédagogue devant la commission. "*Cette évolution est une source d'opportunités nouvelles pour les salariés de l'IRSN*", a notamment revendiqué la ministre. "*Non seulement ils ont la garantie de ne rien perdre, mais pourront faire des parcours croisés.*"

Des arguments qui n'ont pas convaincu tous les députés de l'opposition. "*C'est une connerie*", a tranché Sébastien Jumel (PCF), pourtant pas opposé au fond du texte, mais pour qui ce point précis représente une "*ligne rouge*". "*Le démantèlement de l'IRSN se fait contre les salariés*", a renchéri Maxime Laisney (LFI). "*Le groupe Liot était largement favorable au texte mais doute de la pertinence de cette intégration*", a noté pour sa part Benjamin Saint-Huile. Sur ce point, les débats s'annoncent âpres. La loi atterrira dans l'hémicycle la semaine du 13 mars.